



## AVIS DE COURSE

### Régate « Osiris »

### Week-end 3

Du 28/03/20 au 29/03/20

Société Des Régates Rochelaises (SRR)

Zone de course : Pertuis Charentais

Grade **5C**

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

#### 1. REGLES FONDAMENTALES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 Les règles de classes si appliquées à l'épreuve.

#### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception *A, B ou C* de la norme CE. Pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **4e** catégorie de navigation ou équivalent.  
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation « Moins de 6 milles ».  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.  
Les bateaux devront disposer d'une VHF en bon état de fonctionnement du départ du ponton jusqu'au retour à terre, et en veille sur le canal de course.
  - 3.1.1 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable :  
D'un coefficient minimum de : 6  
D'une longueur minimale de : 6.30 m
  - 3.1.2 Les bateaux ne disposant pas au 29 mars 2020 de leur carte OSIRIS seront classés en « Classe libre ».
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire et payer les frais d'inscription requis :  
-en ligne sur [srr-sailing.com](http://srr-sailing.com), au plus tard le **27 mars 2020 à 17 h 00**  
-en complétant le formulaire en ligne et en faisant parvenir le règlement des frais d'inscription requis, à Inscriptions, Société des Régates Rochelaise, 20 avenue de la Capitainerie, 17000 La Rochelle, avant le **27 mars 2020 à 17 h 00**.  
-sur place, de 9h à 11h45 le 28 mars.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :



- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

Classes	Journée	Week-end	Forfait 3 Week-end ou 6 journées (Membres SRR)	Forfait 4 Week-end ou 8 journées (Membres SRR)
Moins de 9 m	20 €	36 €	100 €	130 €
9 m et plus	25 €	45 €	125 €	160 €

#### 5. PROGRAMME

5.1 Jours de course

Date	Briefing	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Retour à terre	Classe(s)
Le Samedi	11h00	13 h 00	Pas après 18h00	Toutes
Le Dimanche	Le samedi à 19h (Voir 5.2)	9 h 30	Pas après 15h00	Toutes

- 5.2 -Briefing au club-house de la SRR le samedi à midi (obligatoire pour les skippers ou leur représentant).  
-Communication du parcours du dimanche le samedi à 19 h au club-house de la SRR. Bar ouvert au retour des coureurs.
- 5.4 Le dimanche, la remise des prix est prévue à 16 h 00.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées, suivant les prescriptions fédérales. Elles seront disponibles en version électronique sur le site [srr-sailing.com](http://srr-sailing.com)

#### 7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront des parcours côtiers.
- 7.2 Le nombre maximum de courses est de 3.
- 7.3 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe parcours et zone de course



## 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour pour toutes les classes.

## 9. CLASSEMENT

- 9.1 Un classement sera établi d'une part pour les voiliers OSIRIS, d'autre part pour les bateaux non jaugés au 29/3/2020. Pour ce classement :
- 9.1.1 -Le nombre de courses nécessaires pour valider la compétition sera de **1**. Toutes les courses du week-end seront retenues
- 9.1.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 9.1.4 Le système de points a minima sera utilisé.

## 10. PLACE AU PORT

Emplacement au port pour le samedi soir : Ponton 2 ou 1

## 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 13. PRIX

Des prix seront distribués le dimanche à 16 h.


## 14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel et/ou corporel.

## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le secrétariat du club :  
Mail : [contact@srr-sailing.com](mailto:contact@srr-sailing.com)  
Téléphone : +33(0)5 46 44 62 44

## 16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam. 28	00h52	1,48m	
	06h28	5,82m	79
	13h05	1,56m	
	18h32	5,66m	76
 <b>Changement d'heure de UTC+1 à UTC+2</b>			
Dim. 29	02h23	1,67m	
	07h58	5,58m	72
	14h36	1,79m	
	20h02	5,44m	67